



Commissions Jeunes

Réunion du 04 avril 2019 - PV N°28

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de lendemain du jour de la publication conformément à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. DEMARET Patrick (Président) - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

EXCUSE : M. BESSON Bernard

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 30/03/2019

FORFAIT POUR UN MATCH

Match N°21208162 U15 2^{ème} Division poule B forfait de LE MONTEIL Ent.
Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

Match N°21206675 U17 1^{ère} Division BELLE ET DRONNE / RAZAC
Match N°21208105 U15 2^{ème} Division CONDAT / SALIGNACOIS PF Ent

COMMISSION FOOT EDUCATIF

PRESENTS : MM. FAURE Daniel - THOMASSON Alain

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 30/03/2019

NON TRANSMISSION FEUILLE DE MATCH

U13 D2 poule B Amende de 25 € au club de TERRASSON